

RCS : ALBI Code greffe : 8101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00237 Numéro SIREN : 432 942 217 Nom ou dénomination : 3CI INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2021 sous le numéro de dépôt 3483

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : Société 3 CI INVESTISSEMENTS SAS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 5 BOULEVARD CARNOT 81000 ALBI Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 3 2 9 4 2 2 1 7 0 0 0 3 0

Néant ☐ *

				Exercice N clos le.		N-1	
				31/12/2020		31/12/2019	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	968 787	AQ	346 294	622 493	676 205
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	49 730	AU	34 991	14 739	13 261
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
Autres participations	CU		CV				
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD	332 976	BE		332 976	332 976	
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH	102 835	BI		102 835	450 069	
TOTAL (II)		BJ	1 454 327	BK	381 285	1 073 042	1 472 510
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN	9 130 578	BO		9 130 578	5 527 562
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	18 449 743	BY		18 449 743	4 686 292
	Autres créances (3)	BZ	2 909 096	CA		2 909 096	970 340
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités	CF	5 989 706	CG		5 989 706	478 565	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	21 477	CI		21 477	4 667	
TOTAL (III)		CJ	36 500 600	CK		36 500 600	11 667 427
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	37 954 927	IA	381 285	37 573 643	13 139 937
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	50	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :			Créances :	

TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ALBI DÉPÔT DU
01 OCT. 2021
AU GREFFE

2000 B 237

CERTIFIÉ CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

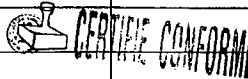
Désignation de l'entreprise : Société 3 CI INVESTISSEMENTS SAS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :300...000.....)	DA	300 000	300 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	324 696	324 696	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	30 000	30 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	422 442	422 442	
	Report à nouveau	DH	2 998 423	2 210 140	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	149 189	788 283	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	4 224 750	4 075 561
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	324 634	114 829	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	324 634	114 829	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 050	42 550	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 010 553	1 514 119	
	Dettes fiscales et sociales	DY	574 631	284 421	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	30 436 025	7 108 457	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	33 024 258	8 949 547	
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	37 573 643	13 139 937	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	33 021 208	8 664 053	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

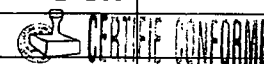


3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2021

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>Société 3 CT INVESTISSEMENTS SAS</u>		Néant ☐						
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	7 170 000	FB		FC	7 170 000	14 776 265
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	659 073	FH		FI	659 073
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	7 829 073	FK		FL	7 829 073	15 100 578
	Production stockée*				FMI	3 603 017	284 981	
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	39 598	306 905	
	Autres produits (1) (11)				FQ	4	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	11 471 692	15 692 465
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	4 083 090	4 479 411	
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	6 051 771	9 096 622	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	31 507	85 489	
	Salaires et traitements*				FY	553 447	684 164	
	Charges sociales (10)				FZ	261 860	267 298	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions		GA	59 046	55 559	
					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		16 725		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	22 319	22 873		
	Autres charges (12)				GE	36 283	14 245	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	11 099 324	14 722 386
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	372 368	970 079	
origination en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	37 500		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN	330	825	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	37 830	825	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	209 805		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 169	5 620	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	210 974	5 620	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(173 144)	(4 795)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	199 224	965 284	



4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 3 CI INVESTISSEMENTS SAS				Néant ☐		
				Exercice N		
				Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	43 271	75 818
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		98 333
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	43 271	174 151
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	50 172	2 073
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	50 172	2 073
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(6 901)	172 078
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HI		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	43 134	349 079
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)				HL	11 552 793	15 867 442
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	11 403 604	15 079 158
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	149 189	788 283
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	31 271	
	(3)	Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP		
			- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	172	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		IX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		1 206
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	17 867	14 243
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		dont cotisations Madelin	A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Aide Covid 19					2 000	
Indemnité non Réalisation					10 000	
Dépôt de Garantie Perdu				50 000		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	
Régularisations Comptes de tiers					31 271	

CERTIFIÉ CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 37 573 642.58 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 7 829 073.12 Euros et dégageant un bénéfice de 149 189.33 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	300.0000	1 000			1 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

 CERTIFIÉ CONFORME


ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

 CERTIFIÉ CONFORME
[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	122 572
Dettes fiscales et sociales	22 319
Total	144 891

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	21 477
Total	21 477

>

 CERTIFIÉ CONFORME
[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		
Sci les Tuileries	1 800 000	1 800 000
Total (1)		1 800 000
(1) dont concernant les participations		1 800 000

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

 CERTIFIÉ CONFORME


Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société 3 CI INVESTISSEMENTS SAS
81000 ALBI

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SCI SCI DES TUILERIES	457	47 549	100.00	332 476				118 846	59 446		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SCI FONCIER MAZARS SCI	1 000	6 795	50.00	500					1 241		
- SAS CBS INVESTISSEMENTS SAS	15 000	101 186	50.00	10 000				114 263	45 200		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Merle Beral SCP	217	77200000
- CG Developpement 2 fois en 2016	31 000	77200000
- Frais Greffe Foncier Mazars Sci	54	77200000
- Subvention Aides Covid 19	2 000	77881000
- Indemnité non Réalisation Aurillac	10 000	77890000
Total	43 271	
Charges exceptionnelles		
- Leblond Régul	122	67200000
- Jubil Interim	50	67200000
Total	172	



Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Nbre des actions ordinaires existantes	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	189 652	12 687 006	12 675 386	15 100 578	7 829 073
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	835 190-	3 878 097	342 445-	926 821	493 896
Impôts sur les bénéfices		324 972	194 445	349 079	43 134
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	900 711-	2 137 174	519 804	788 283	149 189
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	835.19-	3 553.13	536.89-	577.74	450.76
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	900.71-	2 137.17	519.80	788.28	149.19
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4				4
Montant de la masse salariale de l'exercice	462 135	502 563	637 367	684 164	553 447
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	186 974	208 674	260 068	267 298	261 860


LEVY YVAN
Expert Comptable

3 CI INVESTISSEMENTS
SAS AU CAPITAL DE 300.000 EUROS
5 BOULEVARD CARNOT 81000 ALBI
SIRENE 432.942.217 APE 701 F
RCS ALBI 2000 B 237

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2021**

Le trente juin deux mille vingt et un, 5 Boulevard Carnot,
81000 Albi, La société 3 CI Investissements,
SAS au capital de 300.000 euros
Dont le siège social est 5 Boulevard Carnot, 8100 ALBI,
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 432.942.217.00030,
Représentée par la société BG Développement, président, représenté par Bertrand Guilhem, directeur général
Associée unique de la Société 3 CI Investissements,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, BG Développement, représenté par son Directeur Général, Monsieur Bertrand Guilhem, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- L'affectation des résultats de cet exercice
- La mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 149.189 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 149.189 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur : 2.998.423 euros.
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 149.189 euros.

Affectation

- Report à nouveau, soit 149.189 euros
- Distribution de Dividendes, soit 0 euros



Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé qu'il a été distribué des dividendes au titre des trois derniers exercices :

Distribution en 2020 sur le résultat 2019 : 0 euros
Distribution en 2019 sur le résultat 2018 : 0 euros
Distribution en 2018 sur le résultat 2017 : 150.000 euros

TROISIEME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la société et les sociétés ayant Bertrand Guilhem comme administrateur commun décrites dans le tableau ci-dessous :

	Sociétés bénéficiaires des prestations	
	CBI Investissements	CBS
Montant facturé par 3 CI	1.680.142 Euros	5.376 Euros

Ces conventions correspondent à des prestations courantes facturées dans des conditions normales.

QUATRIEME DECISION - REMUNERATION

Conformément à l'article 13 des statuts de la société, l'associé unique fixe, s'il y a lieu, le montant et les modalités de la rémunération du président de la société et du ou des directeurs généraux.

Par conséquent, la rémunération du directeur général est de zéro euro. La rémunération au titre de Directeur du développement, Monsieur Bertrand Guilhem sera pour l'exercice 2020 au titre de directeur de développement d'un montant de 294.565 euros brut.

CINQUIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.





Guillaume CANTIER
Expert comptable
Commissaire aux comptes

SAS 3 CI INVESTISSEMENTS
5 Boulevard Carnot
81 000 ALBI

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **SAS 3 CI INVESTISSEMENTS** relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la partie « faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels, concernant l'impact de la crise sanitaire sur les comptes de l'entreprise.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples

6L

conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le rattachement à l'exercice en cours des ventes d'immeubles et des achats de travaux liés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

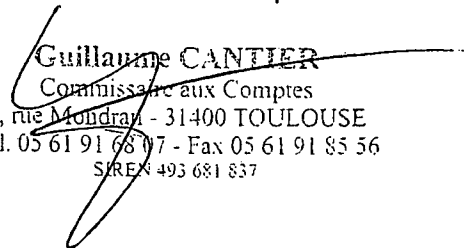
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse
Le 16 juin 2021

Guillaume CANTIER

Commissaire aux comptes


Guillaume CANTIER
Commissaire aux Comptes
8, rue Mondray - 31400 TOULOUSE
Tél. 05 61 91 68 17 - Fax 05 61 91 85 56
SIREN 493 681 837

SAS 3ci Investissements
5 Boulevard Carnot
81000 ALBI
SIREN : 432 942 217

Greffes du Tribunal de Commerce de ALBI
Place du Palais
81000 ALBI

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le : 31/12/2020

Nous vous adressons sous ce pli, dûment certifiés conformes par le représentant légal :

- ☒ Bilan, compte de résultat
- ☒ Résolution d'affectation du résultat
- ☒ Rapport de l'administrateur aux comptes
- ☐

Ci-joint, un règlement de 45,20€ par exercice déposé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

Nous vous demandons de nous faire parvenir le certificat de dépôt et la facture de cette formalité à l'adresse ci-dessus indiquée.

Observations :

.....

.....

.....

Pour la société

Cachet et signature

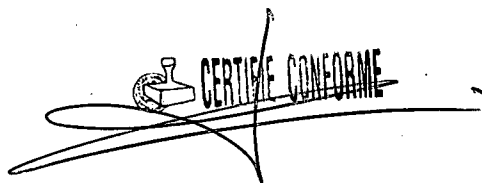
~~3ci Investissements~~
5, bd Carnot - 81000 ALBI
RCS Albi 432 942 217
Tél. 05 63 80 24 84
Fax 05 63 80 24 88
Email : 3ci-investissements@wanadoo.fr

yvan levy

diplômé d'études supérieures de droit privé
licencié en sciences économiques
diplômé de l'institut d'administration des entreprises
diplômé expertise comptable de justice
expert-comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre des experts-comptables de toulouse
commissaire aux comptes
membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes
de toulouse

SAS 3 CI INVESTISSEMENT
CAPITAL de 300.000 EUROS
5 BOULEVARD CARNOT
81000 ALBI
RCS ALBI 2000 B 237
Siret 432.942.217.00030 Naf 6820Z

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

 CERTIFIE CONFORME

8 rue mondran 31400 toulouse
téléphone 05 61 91 68 07
télécopie 05 61 91 85 56
e-mail : yvan.levy@wanadoo.fr
siret : 316 495 068 00017
tva intracommunautaire : fr 37316495068